

Délibération relative à la modification du Règlement du Conseil municipal

Vu le règlement du Conseil municipal de la commune de Cartigny adopté le 26 avril 2004,

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil municipal,

le Conseil municipal

D E C I D E

Le Conseil municipal décide par 10 oui, 0 non et 0 abstentions sur 11 CM présents

1. D'adopter les modifications apportées au règlement du Conseil municipal, du 26 avril 2004, concernant la proposition de modifier les termes « Maires » et « adjoints » par « Conseil administratif » tels qu'ils figurent en annexe dans le tableau de l'exposé des motifs annexé à la présente délibération ;
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département cantonal compétent.